



**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE
PROVINCE DE QUÉBEC**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

**AVIS PUBLIC
AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 05-2024
SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 novembre 2024, Mme Marthe Tétreaul a donné un avis de motion et que le projet règlement numéro 05-2024 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle numéro 04-2019 a été déposé.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal de 8 h à 16 h 30 du mardi au jeudi ou sur le site internet de la Municipalité. Des copies de celui-ci peuvent être délivrées à la suite du paiement des frais fixés par le conseil.

Le règlement numéro 05-2024 entrera en vigueur suite à la séance ordinaire du 2 décembre 2024

DONNÉ à Sainte-Monique, le 6 novembre 2024

M. Patrice Vaugeois
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Monique, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-annexé conformément à la loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 6 novembre 2024.

M. Patrice Vaugeois
Directeur général et greffier-trésorier